



# Déclaration préalable

## CAPL CRS du 18 Janvier 2019

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les représentants de l'administration,  
Chers collègues,

Cette CAPL d'installation est consécutive aux élections professionnelles qui se sont achevées le 06 décembre 2018. Le paysage syndical en CRS a été modifié, l'UNSA Police progresse de 17 %, devenant la 2<sup>de</sup> organisation en CRS, Unité Police progresse de 2,17%, Alliance régresse de 18 %. L'UNSA FASMI/ SNIPAT devient elle 1<sup>ère</sup> fédération en CHSCT CRS.

Ce résultat permet à l'UNSA Police de siéger sur les 4 collèges (Major, Brigadier chef, brigadier et Gardien de la Paix). Comme nous l'avons fait sur les précédentes mandatures, nous défendrons avec toute notre énergie les dossiers de nos mandants mais aussi de l'ensemble des CRS.

L'UNSA Police, durant cette prochaine mandature, continuera à pratiquer un syndicalisme progressiste, honnête et loyal.

Cette CAPL va permettre à 291 gardiens de la paix d'être nommés brigadier de Police, les effets du protocole signés en 2016 par l'UNSA Police continuent à se faire ressentir pour aboutir à un avancement semi automatique sur ce grade.

Néanmoins, nous ne pouvons nous être satisfait au vu de la situation actuelle.

Le climat social extrêmement tendu engendre un engagement exceptionnel des forces de l'ordre. Les CRS sont depuis le 17 novembre 2018 fortement employées, sur certaines journées 57 Unités de maintien d'ordre, les SMS, les unités autoroutières, les motocyclistes, les services d'appui. 100 % de collègues présents le 8 décembre, journée anniversaire des CRS.

Le professionnalisme est mis en avant par tous les représentants de l'Etat cependant le niveau de forces engagées atteint les limites du raisonnable, la fatigue s'installe, les blessés se comptent par dizaines.

Certaines situations d'urgences vitales ont mêmes étaient recensées.

Nous ne tolérerons pas de servir de défouloirs. Les CRS font office de rempart entre les gilets jaunes, infestés par des groupes ultra violents, extrémistes et radicalisés qui n'ont pour objectif que de casser, blesser voir plus. Nous ne pourrons l'accepter, les CRS doivent pouvoir répondre à toute atteinte à l'ordre public mais surtout préserver leur intégrité physique. Cependant, les forces de l'ordre font l'objet de nombreuses accusations de violences disproportionnées.

L'UNSA Police n'acceptera pas de laisser salir les femmes et les hommes qui exercent sans faillir, fidèles à leur devise « SERVIR ».

Philippe CAPON, secrétaire général UNSA POLICE, lors de l'audience avec le Ministre de l'intérieur le 04 décembre a fait part de son mécontentement et de ses préoccupations sur la gestion du MO à PARIS et dans certaines villes de province.

Pour l'UNSA POLICE, le déploiement des forces devait être plus mobile pour éviter de subir, le dispositif était beaucoup trop statique.

L'UNSA POLICE a exigé que le MO évolue et que les interventions sur les casseurs soient immédiates

L'UNSA POLICE constate la perte de 1100 effectifs en CRS depuis 2010 soit 8 compagnies et demande des affectations rapides par APC dans toutes les compagnies afin de rétablir une capacité opérationnelle de haut niveau...

Les unités travaillent à flux tendu faute d'effectif, il est plus qu'urgent que le Ministère de l'Intérieur abonde les CRS.

Le maintien de l'ordre ne peut se faire à 3 sections, il doit se faire en totale sécurité.

Les unités autoroutières arrivent à saturation sachant qu'elles sont amenées à faire du maintien d'ordre.

Un réel malaise est constaté au sein des 4 autoroutières parisiennes et du détachement de Strasbourg qui faute d'effectif ne peuvent obtenir la vacation forte.

De nombreux autoroutiers réfléchissent à un changement d'orientation.

Conscient de la grogne policière, le Ministère de l'Intérieur a reçu les organisations syndicales représentatives du corps d'encadrement et d'application.

Après 2 jours d'échanges animés, un protocole additionnel d'accord a finalement été signé : 100 euros d'augmentation de l'allocation de maîtrise en 3 étapes, revalorisation de l'indemnité de sujétion spéciale police et l'ouverture de divers chantiers nécessaires au bon fonctionnement de la Police Nationale.

Le Ministre de l'Intérieur a confirmé la défiscalisation et la désocialisation des heures supplémentaires pour les CRS, il est cependant plus que nécessaire qu'elles soient réévaluées.

Parmi les points à suivre et voir aboutir rapidement, l'UNSA Police sera intransigeant sur la généralisation de la chambre individuelle, le remplacement des véhicules et matériels qui ne remplissent plus leurs fonctions. La défense des Policiers et leurs conditions de travail seront les priorités de notre organisation syndicale.

Le 15 juin 2015, l'UNSA Police signait un protocole d'accord sur la revalorisation de l'IJAT, celle-ci passée de 30 à 39 € en 18 mois.

Une clause de revoyure était intégrée, les organisations signataires seront réunies courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

Nous vous remercions de l'attention que vous avez pu porter et vous demandons de bien vouloir annexer la présente déclaration au procès-verbal de séance.

Les représentants de l'UNSA Police